Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 24 juin 2026 a été convoqué le 18 juin 2026.
Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, faute de quorum en cours de séance, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 29 juin 2026, par convocation du 25 juin 2026 pour délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, identique à la première convocation.

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le lundi 29 juin 2026, à 13 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Amélie DUMONT, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Laurence LEFEVRE	**procuration à Jeanine METAIS**
Marylee HERVET	**procuration à Raphaël BICHON**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Sandrine ZASSO	**procuration à Gamze AK**
Angélique LAROCHE	**procuration à Olivier BLAIN**
Régis DUROUCHOUX	**procuration à Alain DELANCHY**
Aurélia DRAPEAU	**procuration à Isabelle LE FERON DE LONGCAMP**
Cécile BICHON	**procuration à Pascal TOSCH**
Benoît SANCHEZ	**procuration à Eloïse DRAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : /

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

N° 2026 06 29-10
OBJET : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR HORS CLASSE A TEMPS COMPLET

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry LEFEVRE

Vu l'avis de la commission Pôle Ressources en date du 17 juin 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget principal voté en séance du 11 février 2026,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260629-2026_06_29_10-DE

Thierry LEFEVRE informe l'assemblée délibérante que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de directeur des services techniques et la possibilité selon l'expérience de recruter un candidat sur ce nouveau grade,

Thierry LEFEVRE propose aux membres du conseil municipal la création d'un emploi d'Ingénieur hors classe à temps complet, à compter du 1er septembre 2026.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'ingénieur hors classe. Il sera fait suppression du grade d'ingénieur principal.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Il précise le niveau de recrutement (diplôme de niveau 7) et le niveau de rémunération relevant de la grille indiciaire d'ingénieur hors classe, avec un indice brut selon l'expérience professionnelle. A la rémunération, il s'ajoute les suppléments et indemnités prévus par délibération.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget.

L'exposé de Monsieur Thierry LEFEVRE entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CREE un emploi permanent sur le grade d'ingénieur hors classe, relevant de la catégorie hiérarchique A, pour effectuer à temps complet, les missions de directeur des services techniques compter du 1er septembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte.

VOTES: **POUR 26**
CONTRE 7 (Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Abderahmane DJIBAOUI, Nadia YAHYA-BEY, Thomas DELPLACE)

Délibération adoptée à la majorité

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 29/06/2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire